

Contexte

Aujourd'hui, plus que jamais, le logement représente l'une des clés essentielles de l'insertion, de l'équilibre et du mieux-être des familles et des personnes fragilisées. Or, de plus en plus de ménages modestes, jeunes, isolés ou familles nombreuses sont exclus des dispositifs d'attribution de logements, même sociaux.

Squats, logements insalubres, hôtels meublés, pénurie et sur-occupation de logements sociaux, hébergements temporaires... Plus de 3,5 millions de personnes se retrouvent dans des situations de mal-logement à l'origine de troubles du sommeil, de mauvaises conditions d'hygiène, de pathologies respiratoires mais aussi de ruptures et d'échecs scolaires pour les enfants, de tensions voire de violences intrafamiliales.

Objectifs de l'appel à projet

Depuis 11 ans, le programme Habitat de la Fondation de France soutient des projets de logement stable, principalement pour un public qui se retrouve exclu des dispositifs de droit commun.

Pour réagir à la pénurie de logements sociaux, le programme Habitat souhaite également encourager la solidarité et la

diversité de l'habitat dans les territoires urbains et ruraux.

Enfin, à l'échelle d'un quartier ou d'un bourg, la Fondation de France veut favoriser la participation durable des habitants à l'aménagement de leurs espaces communs de vie.

À qui s'adresse l'appel à projets ?

Cet appel à projets concerne exclusivement les organismes sans but lucratif.

projets

Le dossier de candidature est téléchargeable sur www.fondationdefrance.org ou disponible en contactant le siège ou les délégations régionales concernées (voir carte).

Le dossier complet accompagné des annexes sera adressé **avant le 20 mars 2012 pour la première session, ou avant le 17 septembre 2012** pour la deuxième session par voie postale et par mail aux

délégations régionales, ou au siège de la Fondation de France pour les projets des territoires non couverts par les délégations.

Les projets reçus feront l'objet d'une pré-sélection. Après instruction, les dossiers seront examinés par un comité d'experts. Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale.

France (hors délégations)

Programme Habitat
40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 87 49
E-mail : habitat@fdf.org

Bretagne

8 rue du Pré Botté
35000 Rennes
Tél. : 02 99 38 24 22
E-mail : bretagne@fdf.org

Pays de Loire

5 rue Columelle
44000 Nantes
Tél. : 02 51 83 20 70
E-mail : loire@fdf.org

Aquitaine

16 rue Montesquieu
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 52 03 07
E-mail : aquitaine@fdf.org

Nord Pas-de-Calais Picardie

Hôtel d'Entreprises Jean Renoir
23 bd Constantin Descat - BP327
59336 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 11 80 90
E-mail : nord@fdf.org

Lorraine-Alsace

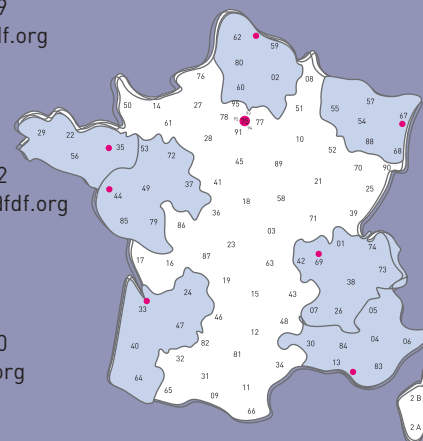
10 rue Sainte Marguerite
67083 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 22 78 68
E-mail : lorraine@fdf.org

Rhône-Alpes

19 rue de l'Arbre Sec
69001 Lyon
Tél. : 04 72 10 92 30
E-mail : rhone@fdf.org

Provence-Côte d'Azur

42 rue Montgrand
13006 Marseille
Tél. : 04 91 90 08 77
E-mail : provence@fdf.org



Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

FONDATION
DE
FRANCE

40 avenue Hoche - 75008 Paris
Tél. 01 44 21 31 00 - Fax 01 44 21 31 01

www.fondationdefrance.org

FONDATION
DE
FRANCE

Appel à projets 2012

Habitat, développement social et territoires

Avec le soutien
de la Fondation JM.Bruneau

Dates limites de retour des dossiers :

- 20 mars 2012
- 17 septembre 2012

Aider les personnes vulnérables

Axe 1 - Un habitat choisi, accessible aux ménages les plus fragiles

Toute personne devrait pouvoir bénéficier d'un logement décent, et le garder, qu'elle soit locataire, sous-locataire ou propriétaire. Tout logement devrait être durable, autonome, adapté à ses occupants et leur offrir un vrai statut autorisant une bonne intégration. C'est pourquoi la Fondation de France privilégie les projets associatifs destinés aux ménages aux revenus modestes, menés en partenariat avec les collectivités territoriales, ainsi que les bailleurs sociaux susceptibles de répondre concrètement à ces besoins. Pour toutes les initiatives de cet axe, un soutien méthodologique et financier dans la phase de montage pourra être apporté.

Sous condition qu'il y ait partenariat, le programme Habitat soutient :

- **Les actions locales d'incitation, de formation, d'accompagnement et de soutien à l'accès au logement à vocation sociale ainsi qu'au maintien dans ce logement.**

Il s'agit par exemple d'ateliers de recherche de logements, d'agences immobilières à vocation sociale, d'initiatives pour le logement des jeunes, d'auto-réhabilitation très sociale, de projets liés à la précarité énergétique.

- **La réalisation d'opérations publiques ou privées de logements accessibles aux ménages les plus modestes, permettant une diversité d'habitat et de voisinage.**

Ces opérations doivent ainsi favoriser le rapprochement, la compréhension et donc l'intégration sans heurt de popula-

tions différentes. Dans cet objectif, seront soutenus en priorité les projets d'habitats participatifs (groupés, coopératifs, alternatifs, solidaires...) qui permettront l'émergence de logements abordables et solidaires pour vivre ensemble autrement. Dans un esprit innovant, voire expérimental, ces projets doivent :

- Imaginer des solutions à partir et en fonction du territoire tout en mobilisant les ressources humaines et physiques locales ;
- favoriser un partenariat diversifié pour aborder des difficultés pas ou peu solutionnées sur ce territoire ;
- mobiliser des ressources nouvelles dans le diagnostic et le montage de projets ;
- prendre en compte les ressources des ménages (le « reste à vivre ») pour sécuriser leur projet d'habitat dans la durée ;
- permettre aux habitants de s'organiser ensemble pour construire des solutions adaptées ;
- réduire les charges énergétiques.

Pour favoriser l'engagement des acteurs locaux, la Fondation de France peut financer des actions d'information, de médiation, de motivation, d'études de faisabilité et d'accompagnement de cette mixité.

Attention, le financement de la Fondation de France ne concerne pas les investissements sur le bâti.

Exemples de projets soutenus

- Création d'une offre de logement adaptée aux gens du voyage en voie de sédentarisation
- Mobilisation de logements durables à loyers maîtrisés accessibles à tous
- Actions d'information et de médiation entre habitants et élus pour l'implantation réussie de nouveaux logements
- Aménagement de bâtiments communaux ou autres bâtiments vacants en logements, dans le cadre d'une politique globale de développement d'un territoire

Axe 2 - Vivre ensemble dans son territoire : des habitants impliqués dans leurs lieux de vie

Les relations de voisinage et les liens sociaux sont souvent déficients, fragilisés du fait de l'évolution du cadre de vie et des mutations urbaines. Des ménages se retrouvent ainsi isolés dans leur quartier, leur territoire ou leur logement. Leur participation à la réalisation de projets qui les concernent, est rarement encouragée.

C'est pourquoi la Fondation de France soutient des projets participatifs qui

favorisent l'implication des habitants et la recherche de solutions collectives dans l'aménagement d'espace public, la gestion renouvelée de ces espaces et la construction d'un mieux vivre ensemble.

Une attention particulière sera portée à l'innovation sociale et à l'implication citoyenne de toutes les catégories de populations et d'âges.

Exemples de projets soutenus

- Élaboration de chartes de voisinage
- Co-gestion avec les habitants d'espaces publics inutilisés, travail commun sur la propreté ou sur les espaces verts par exemple
- Auto-gestion ou co-gestion de parties communes d'immeubles par les locataires
- Participation aux décisions des locataires d'une cité lors de la rénovation des immeubles ou de la création d'un éco-quartier

Critères de sélection des projets

- Les personnes en situation de fragilité sont prises en compte de manière durable ;
- le projet favorise la diversité de l'habitat et des populations ;
- les solidarités de proximité sont encouragées ;
- l'implication des bénéficiaires est essentielle ;
- la diversité des partenaires financiers est exigée (cofinancements des projets) ;
- le « vivre ensemble » est encouragé ;
- la demande de subvention doit être portée par le commanditaire du projet.

La Fondation de France peut financer :

Une aide au démarrage ou au développement d'un projet. Il s'agit d'un financement complémentaire dont la finalité de l'action intègre l'un des deux axes de l'appel à projets. Il peut se présenter sous plusieurs formes comme une participation à des frais d'ingénierie, à des charges de personnel, matériel...

Quelques exemples : gestion d'appartements relais, aménagement de parties communes de logements très sociaux, l'ingénierie sociale pour l'adaptation des logements, assistance à maîtrise d'ouvrage collective, développement d'un habitat social privé.

La Fondation de France ne finance pas :

Le fonctionnement régulier des organismes auteurs des projets, les dépenses de matériaux et matériels pour les travaux, d'acquisition ou de réhabilitation, l'assistance sans implication active des bénéficiaires, les dispositifs habituellement pris en charge par les financements publics, l'hébergement d'urgence.

Les dossiers de maisons relais, résidences sociales, Foyers de jeunes travailleurs... ne seront pas soutenus sur l'équipement mobilier mais sur d'autres points si ces projets sont très innovants.

Aides méthodologiques complémentaires

Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder des aides complémentaires au financement des projets retenus dans le cadre de cet appel à projet. Elles sont destinées à financer un accompagnement externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action), des actions de formation ou d'échange de pratiques, dans les domaines suivants :



Démarches participatives

Parce que les personnes en grande fragilité peuvent être exclues des processus participatifs, cette aide est destinée à encourager la coproduction des projets avec ces publics. Elle pourra financer un accompagnement méthodologique mais aussi les coûts liés la mobilisation des bénéficiaires.



Comment agir pour l'environnement ?

Principalement dédiée aux structures peu ou pas investies dans l'environnement, cette aide complémentaire est destinée à mesurer les impacts environnementaux du projet et à rechercher des solutions pour en réduire les nuisances.

Appel à projets